

XXIIe année

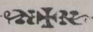
No 10

—o—

Octobre

1919

—o—

——
XXIIe Année



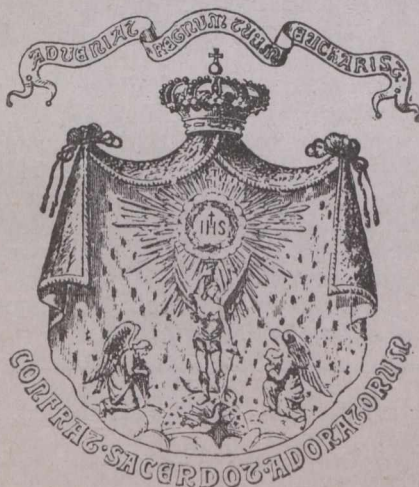
ANNALES

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SÉRIE

Canada: \$1.00 - - - - - États-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTRÉAL, P. Q.

Sommaire du numéro d'octobre 1919

	PAGES
I. — Les preuves du dogme de la Transsubstantiation	H. Evers, s. s. s. 289
II. — L'actualité de l'Eucharistie	L. B., s. s. s. 296
III. — Sujet d'adoration: Les vertus sacerdotales. VII. La pratique de la charité fraternelle: le bon exemple	305
IV. — Le recrutement des vocations sacerdotales	H. Evers, s. s. s. 310
V. — La lampe du sanctuaire	Mgr Emard 319

DÉFUNTS

M. l'abbé F. Dagenais, du diocèse d'Edmonton, membre de l'association depuis octobre 1911.

M. l'abbé J.-B. Bérard, du diocèse de Montréal, membre de l'association depuis août 1906.

M. l'abbé Onésime Lavoie, du diocèse de Chicoutimi, membre de l'association depuis septembre 1906.

M. l'abbé Ths-Et. Dagenais, du diocèse de Joliette, membre de l'association depuis avril 1909.

M. l'abbé Edmond P. de Courval, du diocèse de Nicolet, membre de l'association depuis septembre 1899.

Rév. P. Georges Nordmann, O. M. I., du diocèse d'Edmonton, membre de l'association depuis septembre 1918.

M. l'abbé Alphonse Rioux, du diocèse de Rimouski, membre de l'association depuis juillet 1917.

M. l'abbé F.-X. Delage, du diocèse de Rimouski, membre de l'association depuis septembre 1898.

M. le chanoine J.-H. Lavoie, du diocèse de Rimouski, membre de l'association depuis septembre 1898.

DES PRETRES! DES PRETRES!

par la dévotion intense et éclairée envers la Sainte Eucharistie

Nous présentons avec joie cette jolie brochure de M. l'abbé E. Bouquerel, docteur en théologie, à tous nos vénérés confrères. L'auteur y traite du recrutement sacerdotal par le moyen de l'Eucharistie mieux connue, mieux aimée, plus fréquemment reçue par l'enfance et la jeunesse. Dans beaucoup de ces jeunes âmes, Dieu sème des germes de vocation religieuse et sacerdotale. Ces germes, c'est avant tout aux pasteurs et aux directeurs d'âmes de les préserver et de les faire éclore. Par quel moyen? M. l'abbé Bouquerel nous l'indique dans sa brochure. Demandez-en un exemplaire à nos bureaux.

35 sous franco



Les preuves du dogme de la Transsubstantiation

Lorsque le théologien catholique a établi le dogme de la présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ dans le Saint Sacrement de l'autel, il n'a accompli qu'une partie, et la moins difficile, de sa tâche. Il lui reste à expliquer comment se fait cette présence réelle.

Et la première question qui se pose à lui est évidemment celle-ci : Jésus-Christ est-il sous les espèces eucharistiques avec les substances du pain et du vin ? Est-il dans le pain et le vin ? Est-il sous le pain et le vin ? Ces trois explications ont été tour à tour présentées par Luther(1) Elles ne sont pas les seules d'ailleurs. D'autres hypothèses ont été également avancées avant et après lui, pour expliquer la coexistence du Corps de Jésus-Christ avec le pain et le vin sous les espèces.

Non, rien de tout cela, répond la foi catholique. Le Corps et le Sang de Jésus-Christ ne sont pas avec le pain et le vin, de quelque manière qu'on entende la chose, (2) mais ils sont à la place du pain et du vin. Par le fait de la consécration,

(1) En fait, il n'est pas facile de connaître d'une manière précise le fond de la pensée de l'hérésiarque. Ce qu'il y a de certain, c'est que d'après lui "le pain (et le vin) demeure présent" (Art de Smalkalde de 1537, p. III, art. 6). Mais lorsqu'il s'agit de déterminer comment il comprend cette présence simultanée du Corps de Jésus-Christ avec le pain, il dit indistinctement que Jésus-Christ est dans le pain, avec le pain ou sous le pain. *In, cum, sub, totum fallunt monosyllaba mundum*, disait à ce sujet les Sacramentaires, fatigués sans doute, de ces perpétuels changements d'explication—Cf. *Diction. de théol. cath. tome V, art. Euchar. d'après le Conc. de Trente* col. 1346.

(2) Allusion à la théorie de Jean de Paris, à l'explication de la transsubstantiation condamnée par le Saint-Office, le 7 juillet 1875, et à la doctrine de Rosmini, prop. 29-31, décret du S. Office 14 décembre 1887. Denzinger *Enchiridion* 1843-1846 et 1919-1921.—Cf. Hugon, *La Sainte Eucharistie*, le partie, chap. III, § II.

les substances disparaissent et Jésus-Christ seul se trouve sous les espèces ou apparences.

Mais aussitôt se pose une seconde demande: si les substances du pain et du vin ne sont plus là, que sont-elles devenues?—Elles sont, répond encore la foi, elles sont converties totalement au Corps et au Sang de Jésus-Christ; cette conversion, absolument miraculeuse, et qui ne se reproduit nulle part ailleurs, s'appelle d'un mot technique parfaitement approprié: la transsubstantiation.

Il y a donc trois vérités, distinctes en elles-mêmes sans doute et dans leur définition formelle, mais qui se tiennent très étroitement et que notre foi ne peut séparer: la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Hostie, l'exclusion des substances du pain et du vin, la conversion de ces substances au Corps et au Sang de Notre Seigneur.(1)

La présence réelle affirme un fait; les deux autres vérités cherchent à rendre compte de ce même fait: elles constituent le dogme de la transsubstantiation. A la rigueur, quelqu'un pourrait admettre qu'il ne reste rien des substances du pain et du vin, sans pour cela croire aussi que ces substances soient converties; mais du moment qu'on admet la conversion, on est obligé d'admettre que le pain et le vin ne demeurent plus. (2) C'est pourquoi on peut dire que le dogme de la transsubstantiation, envisagé d'une manière adéquate, comprend deux éléments essentiels: formellement nous affirmons la conversion des substances du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ, et par voie de conséquence nous concluons à la non-permanence de ces substances. De fait, le Concile de Trente réunit ces deux points dans un même canon: "Anathème à quiconque soutiendrait que la substance du pain et celle du vin demeurent dans le sacrement de l'Eucharistie, en même temps que le Corps et le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, et à qui nierait cette conversion admirable et singu-

(1) Bulla *Auctorem fidei* condamnant les erreurs du Synode de Pistoie, prop. 29 Denzinger 1529.

(2) Le Card. Franzelin a parfaitement mis en lumière la relation et la dépendance de ces trois vérités entr'elles. Cf. *De sacram Euchar. thes.* XII.

lière de toute la substance du pain au corps et de toute la substance du vin au sang du Christ, en sorte qu'il ne reste plus que les espèces du pain et du vin, conversion que l'Eglise catholique appelle très justement transsubstantiation(1),”

Le mystère de la transsubstantiation soulève, certes, plus d'un problème; il offre aux discussions des théologiens un vaste champ d'action. Tout le monde est d'accord pour affirmer que les substances du pain et du vin sont vraiment converties au Corps et au Sang de Notre Seigneur, mais les divergences commencent dès qu'il s'agit d'analyser et d'expliquer cette conversion. Notre but toutefois dans ce travail n'est pas d'entrer dans ces discussions d'écoles; nous n'essaierons pas de soulever le voile qui recouvre le mystère. Nous nous contenterons d'en garder, pour ainsi dire, les abords, en étudiant les preuves sur lesquelles s'appuie ce dogme de notre foi. Aux prêtres qui auront la patience de nous lire, nous voulons offrir un chapitre de ce "Traité de l'Eucharistie" que les Annales recommandaient il y a quelques mois d'une manière spéciale à leur attention(2).

I

Pour prouver un dogme de notre sainte foi, le moyen le plus rapide et le plus sûr est évidemment de rechercher ce que pense le magistère infallible de l'Eglise à son sujet. Cette première preuve offre surtout deux grands avantages: elle est absolument décisive, aucune raison humaine, aucune argutie ne peut tenir contre elle; de plus elle est à la portée de toutes les intelligences, du profond théologien comme du petit charbonnier: l'Eglise l'a dit, cela suffit, je crois.

Mais le magistère infallible de l'Eglise, on le sait, peut s'exercer de deux manières: par une définition solennelle ou bien par l'enseignement ordinaire et universel de ses pasteurs: *Fide divina et catholica*, dit le Concile du Vatican, *ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur et ab Ecclesia sive soll: mni judicio sive ordinario et universali*

(1) Sess. XIII *Can. de SS. Euchar.* can. 2—Denzinger 884.

(2) Annales 1919, page 21 et suiv.

magisterio tanquam divinitus revelata credenda proponuntur.(1)

Ordinairement même, l'enseignement commun de toute l'Eglise répandue sur la terre, précède et prépare la définition solennelle, et celle-ci ne se produit que lorsque des esprits de chicane commencent à mettre en doute la vérité révélée: ce sont eux qui rendent nécessaire le jugement solennel du magistère ecclésiastique. Mais déjà avant cette définition formelle de l'autorité ecclésiastique, la vérité devait être crue de foi divine et catholique, ainsi qu'il ressort clairement du texte que nous venons de citer.

C'est précisément ce qui eut lieu pour le dogme de la Transsubstantiation. Bien longtemps avant que l'Eglise intervienne par une définition formelle—ou pour parler plus exactement toujours, (2)—les pasteurs ont enseigné et les fidèles ont cru qu'en vertu des paroles de la consécration le pain et le vin sont changés au Corps et au Sang de Jésus-Christ, de telle sorte qu'il ne reste plus rien de leurs substances.

Nombreux sont les passages dans lesquels les anciens Pères et les Docteurs expriment cette vérité. Nous allons en faire connaître et en étudier quelques-uns. Mais auparavant, afin de donner à cet argument traditionnel, toute sa force, il se sera pas inutile de remarquer que ces témoignages nous viennent de l'Orient comme de l'Occident, de la Gaule et de l'Afrique aussi bien que de l'Asie, de Rome et de Constantinople. La doctrine qu'ils expriment présente donc la pensée universelle de l'Eglise; ils présentent, en outre, sa

(1) Const. *De fide catholica* cap. 3. Denzinger 1792—Voir aussi la lettre de Pie IX, à l'archevêque de Munich, du 21 décembre 1863. Denzinger 1683—Déjà le 1er concile de Latran avait exprimé en 649, dans son canon 17e, la même doctrine. Denzinger 270.

(2) Dans la 5e édit. (refondue et corrigée), de son ouvrage: *L'Eucharistie, la présence réelle et la transsubstantiation*, Mgr Batiffol rapporte l'observation suivante qui lui fut faite par le censeur romain de son ouvrage: il ne suffit pas de dire que le dogme de la conversion eucharistique est implicite dans le dogme de la présence réelle, il est nécessaire d'accepter qu'il fut en outre "explicite dans toute la tradition ecclésiastique qui remonte jusqu'à Jésus à la Cène." Cela découle du *persuasum semper in Ecclesia Dei fuit*, du Concile de Trente; en effet qui dit persuasion, suppose un objet perçu. Cf. op. cit. épilogue pag. 505.

pensée authentique, car ils émanent, pour la plupart, de ceux que "le Saint-Esprit a placés comme évêques pour gouverner (et instruire) l'Eglise de Dieu"(1).

Evidemment, il ne faut pas s'attendre à trouver chez les anciens auteurs ecclésiastiques une théorie complète, un traité en règle, sur la transsubstantiation. En général, lorsque les Pères parlent de l'Eucharistie, ils ont en vue surtout la présence réelle. Ce dogme est le point central de leur enseignement; c'est d'ailleurs "la donnée première et fondamentale qui implique et engage toutes les questions, tous les problèmes subséquents(2)." Quant au dogme de la transsubstantiation, s'il n'a pas été l'objet d'un examen spécial, il n'est cependant pas passé inaperçu. Les Pères n'ont pas poussé à fond la théorie de la conversion eucharistique, parce qu'aucun adversaire ne les y obligeait; ils se sont contentés d'éclairer la foi des chrétiens fidèles et soumis en leur enseignant avec toute la netteté et la précision désirables que le pain n'est plus du pain, mais que par la vertu des paroles de la consécration, il est devenu le Corps de Jésus-Christ.(3)

(1) Act. xx, 28.—Nous envisageons donc ici la tradition à son vrai point de vue, au point de vue dogmatique, et non pas seulement comme une simple série de témoignages humains, semblables à ceux qui se retrouvent pour des faits historiques d'ordre naturel. Et dans ce sens, la tradition n'est, finalement, autre chose que le magistère infallible de l'Eglise. Cf. Billot *De immutabilitate traditionis* cap. I 3.—Voir aussi le 1er canon du IVe concile de Constantinople en 1870 Denzinger 336.

(2) G. Bareille. *Eucharistie d'après les Pères*, dans Diction. de Théol. tome V col. 1120.

(3) Le mot lui-même *transsubstantiatio* fut pour la première fois employé par Roland Bandinelli, plus tard Alexandre III dans ses *Sententia*, publiées vers 1140-1142. Déjà quelques années avant lui, Etienne de Baugé, évêque d'Autun avait écrit le verbe *transsubstantiari*, dans son traité de *Sacramento altaris* (Migne P. L. CLXXII 1291). Cf. *Diction. de théol. art. Eucharistie* col. 1289.—Pour les Grecs, le mot correspondant apparaît pour la première fois dans la profession de foi de Michel VIII Paleologue, rédigée en latin par le pape Clément IV en 1267, et traduite en grec pour servir de formulaire à l'union des deux églises, au 2e concile de Lyon, sous Grégoire X en 1274. Denz. n. 465. Cf. *Echos d'Orient* I, x, (1907) p. 5-12: *Le mot transsubstantiation chez les grecs avant 1229* par le P. Martin Jugie.

L'Eglise, en fait, lorsqu'elle nous propose le dogme de la transsubstantiation ne nous oblige pas à croire autre chose.

Le premier témoignage qui se présente à nous est celui de saint Justin. C'est à Rome, avec l'approbation, sans aucun doute, du Maître infallible de la foi, qu'il publiait son Apologie en l'adressant "à l'empereur, au sacré sénat et à tout le peuple romain." Faisant la description du baptême solennel, voici ce qu'il dit au sujet de l'Eucharistie: "Nous ne prenons pas ces choses comme du pain vulgaire ou comme un breuvage vulgaire; mais de la manière dont, fait chair par le Verbe de Dieu, Jésus-Christ notre Sauveur eut une chair et du sang pour notre salut, ainsi aussi l'aliment eucharistié par un discours de prière qui vient de lui—aliment dont notre sang et notre chair sont nourris en vue de la transformation—est la chair et le sang de ce Jésus fait chair, ainsi qu'on nous l'a enseigné. Car les apôtres, dans les mémoires qui sont d'eux et qu'on appelle Evangiles, nous ont rapporté qu'il leur avait été ainsi prescrit: Jésus ayant pris du pain avait rendu grâces en disant: "Faites ceci en mémoire de moi, ceci est mon corps." Et ayant pris la coupe semblablement il avait rendu grâces en disant: "Ceci est mon sang."(1)

Saint Justin ne dit pas que le Verbe s'unit au pain et au vin; il dit qu'ils deviennent ce qu'ils n'étaient pas: la chair et le sang du Sauveur. C'est là, note-t-il, l'enseignement de la tradition, enseignement appuyé sur la parole même de Jésus: Ceci est mon corps, ceci est mon sang. Le prêtre eucharistie(2) le pain et le vin; il les fait eucharistie, il fait que le pain et le vin soient corps et sang du Sauveur, et cela tout aussi réellement que le Fils de Dieu en s'incarnant a eu un corps et du sang qu'il a offerts pour notre salut. Le mot seul de transsubstantiation n'est pas prononcé mais la vérité qui se cache sous ce vocable est clairement professée. La pensée de saint Justin est si claire qu'un rationaliste protes-

(1) Apolog. I N. 66. P. G. I. VI col. 427.

(2) S. Justin donne ici au verbe "eucharistier" une signification active que la langue classique ne connaissait pas: il est le premier témoin de cet usage.—Cf. Batiffol, *L'Eucharistie, la présence réelle, la transsubstantiation* pag. 32 note.

tant tel que Harnack est obligé d'en faire l'aveu: "On ne peut nier que Justin proclame la merveilleuse identité, réalisée par le Logos, du pain consacré et du corps que le Logos avait pris."(1)

Ce que Justin proclamait à Rome, saint Irénée, écrivant contre les Gnostiques, l'enseigne également de la manière la plus catégorique(2). Il rappelle comment Notre Seigneur ayant pris du pain ordinaire et ayant rendu grâces, dit: Ceci est mon corps; et de même pour le calice qu'il affirma contenir son sang instituant ainsi le sacrifice que l'Eglise, instruite par les Apôtres, doit offrir à Dieu et qui avait été prédit par Malachie. Voilà l'institution de l'Eucharistie; voilà indiquée du même coup la vertu des paroles de la consécration: *Eum qui ex creatura panis est accepit et gratias egit dicens: Hoc est meum corpus.*" Comme Justin, saint Irénée s'appuie sur la tradition apostolique. *Ecclesia ab apostolis accipens, in universo mundo, offert Deo*(3).

Le passage suivant est encore plus explicite: "De même que le pain qui vient de la terre, recevant l'invocation divine, cesse d'être un pain ordinaire pour devenir l'Eucharistie, composée de deux éléments, l'un céleste, l'autre terrestre, ainsi nos corps, en recevant l'Eucharistie, ne sont plus corruptibles sans retour."(4)

D'après Luther, suivi par un certain nombre de protestants modernes, saint Irénée enseignerait ici la coexistence de la substance du pain avec le Corps de Jésus-Christ; il dit en effet que le pain consacré se compose de deux éléments: l'un céleste, l'autre terrestre, le Corps de Jésus-Christ et la substance du pain.—Plusieurs explications ont été données de ce passage. Les uns reconnaissent dans l'élément céleste le

(1) *Dogmengeschichte* tome I page 234. D'autres critiques protestants sont moins avancés.

(2) Il est vraiment curieux de noter que les critiques protestants s'accordent à faire d'Irénée un partisan de l'impanation.

(3) *Contra hæreses* lib. IV cap XVIII n. 5. P. G. VII 1023; cf. cap. XVIII n. 4. P. G. id. 1027.

(4) *Contra hæres.* lib. IV, cap. XVIII, n. 5. P. G. VII, 1028.

Corps de Jésus-Christ, Jésus-Christ lui-même; dans l'élément terrestre les accidents du pain et du vin. D'autres pensent que les deux éléments sont à chercher dans le Corps même de Jésus-Christ: l'élément terrestre serait alors le corps du Sauveur, l'élément céleste, le Verbe, la nature divine(1). Les deux interprétations sont admissibles. Ce qui est certain, c'est que pour saint Irénée le pain consacré est l'Eucharistie, et l'Eucharistie n'est autre chose que le Corps du Christ.

(à suivre)

HENRI EVERS, S. S. S.

L'actualité de l'Eucharistie

Il semble qu'il y ait quelque impertinence à parler de l'*actualité* de l'Eucharistie. Cette affirmation toutefois ne contient rien d'offensant pour l'auguste sacrement de nos autels, puisque en exaltant le rôle prépondérant qu'il a à jouer à notre époque, elle ne prétend nullement lui dénier une influence semblable dans les siècles passés. Eut-elle cette audace que l'histoire se dresserait toute entière pour répondre par la bouche des Apôtres, des Martyrs, des Pères, des Docteurs, des Papes et de tous les saints que l'hostie a été de tout temps l'indéfectible soutien de l'individu, de la famille, de la société et de l'Eglise. L'Eucharistie est toujours actuelle parce que Dieu est toujours actuel. Elle renferme Celui qui de son regard embrasse à la fois le passé, le présent et l'avenir, Celui dont la Providence s'étend à tous les lieux, se prodigue à tous les temps, prend soin de tous les êtres. Si donc l'Eucharistie jouit de nos jours d'une actualité incontestable, il ne faut pas tant en chercher la cause dans la nature du divin sacrement qui a toujours été la même que dans les besoins pressants qu'en a notre siècle.

(1) L'indication des diverses hypothèses se trouve dans Batiffol, *op. cit.* pag. 176.

Nous allons essayer dans ces quelques pages de découvrir les raisons de cette actualité.

Il ne faudrait pas taxer trop tôt de pessimisme celui aux yeux de qui le XXe siècle apparaîtrait comme la plus riche moisson d'erreurs dont l'histoire fasse mention. Sans nier les réactions salutaires qui se sont fait jour depuis quelque temps, mais bien plutôt en se basant sur l'opportunité évidente de ces réactions, il est impossible de ne pas admettre que nous assistons à l'éclosion des germes délétères qu'ont produits avec abondance les aberrations de l'esprit humain dans les siècles derniers. Et cette constatation est doublement justifiée si l'observateur se place au point de vue religieux. Voilà certes un état de choses bien lamentable, puisque c'est le triomphe de l'anarchie en tout ordre d'idée. Considérons d'abord le domaine intellectuel.

* *
*

Il est permis d'affirmer que l'esprit de notre temps se résume en une tendance générale vers un subjectivisme exagéré. Quoique l'on trouve cette disposition chez plusieurs philosophes qui ont précédé le protestantisme, on peut dire que c'est grâce à la Réforme qu'elle a pris l'ampleur que nous lui connaissons aujourd'hui(1). Luther plus que Kant peut-être a contribué à cette hypertrophie du moi intellectuel qui en arrive à nier tout ce qu'il n'a pas découvert ou inventé. Une fois le principe du libre examen posé, du même coup, les portes qui donnaient sur l'individualisme doctrinal étaient enfoncées, tandis que les ouvertures qui offraient un accès à la réalité objective, au vrai absolu, étaient à jamais murées. La carrière devint alors toute libre aux pires empiètements du subjectivisme. Kant pouvait d'un seul mot troubler les sources de la pensée en confondant le sujet avec l'objet. L'idéalisme hégélien avait dès lors ses coudées franches; il pouvait faire entrer en scène le scepticisme le plus absolu, tandis que par contre-coup il provoquait le bergsonisme avec

(1) Cf. Mgr Pâquet, *Etudes et Appréciations, Fragments apologétiques*, p. 282.

son *intuition* immédiate du réel et de l'absolu et le pragmatisme qui fait de l'*utilité* le critère suprême de la vérité. Il est facile de deviner le sort qui échoit à l'idée religieuse au sein d'un pareil désarroi intellectuel. Sur ce nouveau terrain le subjectivisme se manifeste sous deux formes ou deux tendances extrémistes; c'est le propre de l'erreur d'être on ne peut plus étrangère à l'équilibre qui caractérise l'ordre.

La première de ces manifestations apparaît dans un rationalisme étroit qui nie tout ce dont la raison ne peut donner la formule, ou qui du moins fait au sujet des choses de l'au-delà des réserves qui équivalent à une négation. "Dieu peut être, ce n'est pas autre chose que le nom mystique de l'idéal, de l'infinie perfection vers quoi nous tendons sans jamais l'atteindre." C'était le langage des modernistes qui se contentèrent d'un Dieu abstrait, notionnel, purement subjectif, réclamé par *l'expérience religieuse* dont ils ont fait la base de toute leur religion.

Les rationalistes avaient avoué leur impuissance à percevoir le suprasensible et donc Dieu; l'illumination vint à son tour et découvrit Dieu partout. Ce fut le culte de la crédulité. Notre âge ne le cède en rien, quant au nombre des voyants, aux époques classiques du prophétisme judaïque. Ce qui fait que le nombre des "initiés" et des suggestionnés modernes est incalculable et qu'il ne faut pas nous étonner s'il est venu recruter ses unités même dans le Canada français. Depuis les différentes variétés de la théosophie qui a placé toutes ses espérances dans un certain Alcyone, jeune hindou qu'on croit être le *vrai* messie, jusqu'aux sectes de visionnaires furieux qui envahissent l'Amérique, nous avons sous les yeux le spectacle de toutes les nuances qui s'étendent de la naïveté jusqu'au ridicule le plus achevé.

Eh bien! en face d'un pareil chaos qui coupe toutes les voies capables de conduire la raison jusqu'au vrai Dieu, l'Eucharistie se dresse comme un fait inéluctable dont tout catholique ne puisse pas ne pas tenir compte. Elle est comme une notion d'ordre qui, au sein de l'anarchie qui débilite l'intelligence, ne cesse de lui rappeler ses droits certains et son aptitude réelle à atteindre le vrai, tel qu'il existe hors de mon esprit.

En offrant à mon adoration le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ l'hostie relègue dans le monde des chimères ce concept d'un Dieu abstrait, purement idéal, simple produit de mon esprit, pour faire place au Christ réel, Homme-Dieu, Verbe incarné, auguste Réalité concrète qui a été, qui est et qui sera éternellement. L'Eucharistie est la preuve vivante de ce fait: à savoir que la religion impose à notre croyance des dogmes qui répondent à des réalités divines, dont la vérité objective est indépendante du sujet pensant qui les conçoit. Par le fait même elle est une négation solennelle et permanente du subjectivisme de nos rationalistes contemporains.

Au surplus ce sacrement aide la raison à mettre en activité ses aptitudes à saisir le vrai. L'Eglise ne l'appelle-t-elle pas le pain de l'intelligence, *panis intellectus*? Quand ce pain nourrit nos âmes il apporte un regain de vigueur aux "éléments pondérateurs" de la croyance: réflexion, conscience et pureté de cœur; les dons du Saint Esprit reçus dans la communion viennent à leur tour parfaire l'assainissement de nos facultés intellectuelles en établissant une connexion étroite entre elles et le surnaturel.

Pour ces raisons l'Eucharistie nous apparaît donc comme un puissant contrepoids au subjectivisme contemporain. En exigeant de l'humanité des actes de foi répétés en la personne réelle et vivante du Christ qu'elle renferme, elle rend un service signalé à notre raison puisque elle l'habitue à prendre contact avec le Vrai.

* *
*

A côté de cette anarchie intellectuelle, notre époque a vu le dévergondage des mœurs érigé en système. Il n'y avait qu'un pas de l'une à l'autre. Aussi faut-il remonter à l'époque même de la Réforme pour découvrir dans la Renaissance du XVI^e siècle le point de départ du néo-paganisme qui s'étale partout aujourd'hui. Certes la Renaissance est avant tout un réveil artistique qui a eu une immense répercussion et qui se dissout de nos jours en un futurisme déliquescent. Mais comme l'art moral n'existe pas, puisque essentielle-

ment il s'adresse à tout l'homme, provoquant, excitant ou apaisant ses sentiments, il s'en suit que ce grand mouvement a eu une influence profonde sur la mentalité des peuples. Or l'on sait où la Renaissance puisait une bonne partie de son inspiration. On a même pu dire, quoique avec une pointe d'exagération: "La Renaissance, c'est essentiellement le retour à l'humanisme païen, c'est l'homme cherchant la science, le bonheur, l'amour en dehors du christianisme, selon les seules philosophies antiques. "Si je consulte mon expérience, nous confesse M. Jules Lemaître, non suspect de mysticisme chrétien, je sens très bien ce que les classiques de l'antiquité ont insinué et laissé en moi: c'est, en somme, le *goût d'une sorte de naturalisme voluptueux*, les principes d'un épicurisme ou d'un stoïcisme également pleins de superbe et de germes de vertus peut-être, mais de vertus où manque entièrement l'humilité."(1) Telle fut l'œuvre de la Renaissance dans ses conséquences extrêmes: bannir le surnaturel de la vie chrétienne. Ce n'est pas en vain que ses coryphées ont prôné l'art pour l'art, par exemple en reléguant trop souvent au second plan d'un tableau le motif religieux pour n'y voir qu'une occasion d'une décoration plus ou moins lubrique. Ce n'est pas en vain que le culte du charnel a été poussé jusqu'à un point que les auteurs du temps ne craignaient pas d'en faire dans leurs écrits l'indiscrete et publique apologie, suggérant même d'introduire dans la vie sociale des coutumes qui laisseraient bien loin derrière elles les hardiesses les plus éhontées que la mode a provoquées de nos jours. (2)

Hélas! tout cela a porté ses fruits. Si les pires suggestions de la Renaissance ne se sont pas entièrement réalisées, celles dont nous voyons l'écllosion suffisent à alarmer quiconque sait le prix des âmes. Mais c'est dans l'art et dans les mœurs surtout que le néo-paganisme triomphe. Sous prétexte d'éducation artistique, et à force de répéter que nous sommes au siècle de la lumière, on étale en pleine place publique, à la devanture de toutes les boutiques des exhibitions réservées

(1) Cf. Robert Vallery-Radot, *Le réveil de l'esprit*, p. 145.

(2) Cf. Pastor, *Histoires des Papes*, t. I p. 20, note.

autrefois aux spécialistes. Les musées n'ont plus de secrets aujourd'hui pour personne. Que dire de la pornographie depuis l'affiche de la rue et la vulgaire carte postale jusqu'aux romans et aux revues à la mode? L'art dramatique qui a produit les gloires les plus pures du siècle de Louis XIV en est venu à nous donner ce qu'on a appelé "les pièces physiologiques", le "théâtre médical"(1). Le sensualisme a tout envahi, tellement que pour vivre en dehors de son atmosphère débilante, le chrétien doit faire appel aux secours les plus énergiques que lui offre la religion.

C'est ici qu'apparaît le rôle éminent que joue l'Eucharistie pour briser la vague ensorcelante du paganisme qui est déjà à nos portes. Le sensualisme peut se résumer en un mot: la révolte de la chair contre l'esprit. Or, un des effets secondaires il est vrai mais réels quand même de l'Eucharistie est d'apaiser les rébellions de la concupiscence. Les textes des Pères abondent à ce sujet(2). La sainte communion a une action certaine même sur la partie matérielle de notre être, puisque le contact de la chair très pure du Christ vient assurer à la nôtre, dans une mesure du moins, les dons d'intégrité et de rectitude originelle que le péché nous a ravis (S. Th. 3, 79, a. 1, ad 3.) Partant, y a-t-il un moyen plus efficace pour saper le sensualisme à sa base que de multiplier les communions chez le peuple chrétien et de l'amener à vivre une vie eucharistique de plus en plus intense? Ainsi le grand secret du triomphe des bonnes mœurs, c'est encore l'Eucharistie: *unicum et salutare remedium* (liturg.).

* *
*

Le désordre, une fois maître du domaine de la pensée et de celui des mœurs, devait nécessairement engendrer l'anarchie sociale. Cette dernière plaie n'est pas la plus bénigne dont souffre notre époque. Ici encore nous récoltons les tristes fruits des doctrines semées aux siècles passés. Rousseau dans son *Contrat social* avait commencé par miner le

(1) Docteur Surbled.

(2) Cf. Gühr. *Les Sacrements*, t. II, p. 259 ss.

principe de l'autorité, et la Révolution en le suivant de près et en glorifiant l'individualisme a montré au monde jusqu'où peut conduire une erreur doctrinale. La digue rompue donnait libre accès à toutes les formes du socialisme, et aussi à ses déformations les plus hideuses. Rien de l'ancien régime, pas même ce qu'il avait de meilleur, n'a trouvé grâce devant ce besoin d'écraser et de détruire qui s'est emparé du peuple en délire. Tout a été culbuté et remplacé par des institutions bien capables de nous donner une juste idée des tendances de la Démocratie nouvelle et toute-puissante qui les a enfantées. Ainsi le socialisme d'état, le féminisme outré, le bolchévisme menaçant ne sont que des aspects variés du même mal. A la faveur de cette anarchie universelle, et aux dépens des droits sacrés de l'autorité, c'est le peuple qui règne. Il intime audacieusement ses volontés par la voix brutale de grèves injustes qui vont jusqu'à mettre en péril quelquefois, mais toujours dans une gêne extrême, des milliers d'existences innocentes.

Cet état de chose n'a pas été sans éveiller l'attention d'un grand nombre d'esprits observateurs. Tous, philanthropes par conviction ou par dilettantisme, se sont évertués à découvrir la panacée universelle qui rendrait au monde son équilibre stable. Il serait trop long et même fastidieux de relater la genèse et le caractère de ces mouvements contre-révolutionnaires, dont la plupart n'ont de saillant que leur incohérence ou à tout le moins leur inefficacité. Cette ineptie manifeste des réformes sociales exclusivement humanitaires a pour cause l'absence dans leur programme du principal facteur de régénération : Dieu. Voilà toute l'explication de leur échec. C'est pourquoi le mérite et la supériorité de l'action sociale catholique lui viennent précisément de ce qu'elle a su éviter cette lacune en mettant le surnaturel à la base de toute société bien conçue et bien dirigée. La solution du problème social est donc toute entière contenue dans cette proposition : redonner Dieu à la société.

Il nous fait plaisir de citer ici le témoignage du Vénérable Pierre-Julien Eymard. Ces lignes qui datent de 1864 prouvent la clairvoyance et le grand sens religieux de celui qui

les a écrites. "La société se meurt parce qu'elle n'a plus de centre de vérité et de charité, plus de vie de famille. Chacun s'isole, se concentre, veut se suffire; la dissolution est imminente. Mais la société renaîtra pleine de vigueur quand tous ses membres viendront se réunir autour de notre *Emmanuel*.

"Les rapports d'esprit se reformeront tout naturellement sous une vérité commune; les liens de l'amitié vraie et forte se renoueront sous l'action d'un même amour, ce sera le retour aux beaux jours du Cénacle, la Fête-Dieu de famille, le festin du grand Roi." On ne peut mieux dire. Si l'humanité souffre dans son organisation sociale c'est que la vérité et la charité s'en sont allées. Or la Charité et la Vérité nous les avons substantielles et vivantes dans notre Emmanuel, dans la sainte Eucharistie. Que la communion devienne le régime normal de la vie des peuples et l'on verra bientôt disparaître cet isolement ou cet individualisme qui s'oppose à toute autorité. Il est certain que l'Eucharistie a une importance sociale éminente parce qu'elle a pour effet de créer entre ceux qui participent à ce banquet divin une union intime. Tous les communians se sentent frères et puisent dans cette union "enracinée et fondée dans la chair du Christ" (1) le motif le plus fort et le plus durable de vivre en paix avec leurs concitoyens, d'apporter dans leurs relations avec l'autorité l'esprit de soumission et de respect qu'ils sont tenus de manifester. C'est sans doute ce rôle de pacificateur des nations que saint Augustin exaltait quand il disait à la louange du sacrement de nos autels: "*O sacramentum pietatis! O signum unitatis! O vinculum caritatis!*"(2)

Toutes ces raisons nous prouvent que l'action de l'Eucharistie sur notre époque est souverainement opportune.

La Réforme, la Renaissance et la Révolution se sont comme condensées de nos jours en un subjectivisme monstrueux qui pousse l'homme à n'admettre rien de ce qui dépasse sa raison, à faire de la jouissance égoïste le but de toutes ses acti-

(1) Ephes. 3, 1417.

(2) *In Joann.*, tr. 26, n. 13.

vités et à rejeter toute supériorité hiérarchique. Or, l'Eucharistie oppose à cette anarchie repoussante une notion d'ordre et d'harmonie, puisque ce divin sacrement est Dieu et que Dieu est par essence ordre et splendeur, puissance et harmonie. Vienne donc l'Hostie affirmer bien haut l'existence du surnaturel, guérir l'amour désordonné des plaisirs et rappeler au monde les droits de l'autorité et de la charité, et l'on verra une transformation complète s'opérer sur la face de la terre.

“Quel poète, s'écrie Barrès, n'admira l'Eglise quand elle élève l'hostie au-dessus du monde et que tout d'abord elle la donne à un enfant de sept ans! C'est lui remettre une arme contre la bassesse, une flamme dont ceux qui la possèdent rendent témoignage qu'elle est leur trésor.” Oui, c'est bien cela. L'Eucharistie est à la fois une arme et un trésor: une arme contre toutes les bassesses doctrinales, morales et sociales qui nous assiègent, enfin un trésor inestimable puisqu'elle est le plus puissant levier mis à notre disposition pour dégager le monde du chaos où il gît actuellement.

L. B. s. s. s.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1906)

Nous prions nos Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **3200 à 3600** de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.



Sujet d'Adoration

Les vertus sacerdotales :

VII. LA PRATIQUE DE LA CHARITÉ FRATERNELLE: LE BON EXEMPLE

I — Adoration

1^o Un des principaux devoirs qu'impose la charité fraternelle, est d'éviter le scandale, c'est-à-dire, tout ce qui dans les paroles et dans la manière de faire, pourrait être, pour le prochain, une cause ou une occasion de commettre le péché.

Pour accomplir parfaitement ce devoir, il est nécessaire, en outre, que le prêtre donne, partout et toujours, le bon exemple: car le prêtre—tous les fidèles le savent—doit mener une vie sainte; or si sa vie ne présente rien qui puisse les exciter à la vertu, par le fait même, il leur donne occasion de se relâcher.

2^o Le prêtre, d'après l'enseignement même de Jésus est comme une cité placée au sommet d'une montagne, qu'il est impossible de ne pas voir. La vie du prêtre doit donc être non seulement irréprochable, mais de plus ressembler à une citadelle pourvue d'une abondante provision de vertus: *Vos estis lux mundi: non potest civitas abscondi supra montem posita.* (Math. v, 14.)

Comme un phare lumineux, le prêtre doit, par l'éclat de sa vie sainte, éclairer les fidèles et les diriger au port du salut: *ut de bono opere proximis præbeamus exemplum* (S. Grégoire). —A l'exemple du Précurseur, soyons donc: *lucerna ardens et lucens* (Joan. v, 35).

Nous sommes le sel de la terre, chargés de purifier par nos paroles et par nos actes ce que le monde a de vicieux et de corrompu, *Vos estis sal terræ: quod si sal evanuerit, in quo salietur?* «(Math. v, 13).

Nous sommes les pasteurs du troupeau de Jésus-Christ. Que deviendront les brebis, si le pasteur ne montre pas le chemin, ou s'il indique une fausse route? *Ante eas vadit; et oves illum sequuntur* (Joan. x, 4).

3° C'est pourquoi, ne l'oublions jamais: nos fidèles se régleront moins sur nos paroles que sur nos actes. Ce que nous ferons, ils le feront eux aussi: *Qualis rector est civitatis, tales et inhabitantes in ea* (Eccli, x, 2).

Nous pourrions parler et prêcher, nous dévouer aux meilleures œuvres, si nous ne commençons par donner le bon exemple d'une vie personnelle vertueuse et sainte, nos efforts resteront stériles: *Quidquid fueris id omnes sibi faciendum putant* (S. Jérôme). Pensons-y bien:

Par la force et par l'attrait d'une vie exemplaire et parfaite, je veux travailler dès maintenant, ô mon Dieu, à procurer votre gloire et le salut de mes frères: *Ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis... sic est voluntas Dei ut beneficientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam* (I Petr. II, 12, 15).

4° Le prêtre est un autre Christ: *alter Christus*. Il doit chercher par conséquent à se rendre de plus en plus semblable au Sauveur. Or Jésus a d'abord pratiqué ce qu'il avait l'intention d'enseigner: *cæpit facere et docere* (Act. I, 1).

Entendons-le nous dire: *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis* (Joan, XIII, 15).

Contemplons ses vertus, étudions ses exemples... Représentons-nous-le, là devant nous, nous exhortant à vivre saintement... Aimons surtout à le contempler dans la sainte Eucharistie, où il est notre exemplaire toujours vivant: *Imitami quod tractatis* (*In ordin. presb.*).

Alors nous pourrions dire comme saint Paul: *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi* (I Cor. XI, 1). *Quæ et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, hæc agite* (Philip. IV, 9).

II — Action de grâces

1^o Le bon exemple est un moyen très efficace de prédication. Si nous ne pouvons pas toujours annoncer la parole de Dieu et convertir les pécheurs, affermir les âmes saintes, nous pouvons du moins mener une vie exemplaire, et par là stimuler nos frères à pratiquer eux aussi une vie plus parfaite *Vestra æmulatio provocavit plurimos* (II Cor. IX, 2).

Nous serons récompensés du bien que nous aurons accompli de cette manière: *Qui fecerit (unum de mandatis istis minimis) et docuerit (exemplo suo), hic magnus vocabitur in regno cælorum* (Mat. v, 19).

2^o Une vie édifiante nous procurera non seulement la félicité éternelle, mais encore la paix de la conscience et la joie du cœur sur cette terre, car là où tout se fait avec ordre et régularité, là se trouve le bonheur véritable, quelque chose comme un avant-goût du bonheur céleste.

3^o Si nous donnons le bon exemple par une vie sainte, nous aurons aussi la confiance et l'amitié de nos confrères ainsi que des fidèles qui nous sont confiés: *Cum viro sancto assiduus esto, quemcumque cognoveris observantem timorem Dei* (Eccli., xxxvii, 15).—Nous verrons donc notre ministère porter des fruits abondants: voilà certes de quoi réjouir notre âme.

4^o Remercions Notre Seigneur des exemples de vertus et de sainteté qu'il nous a donnés pendant sa vie et qu'il continue dans l'Eucharistie.

Remercions Dieu des grâces qu'il nous a accordées pour nous aider à mener une vie sainte et édifiante.

5^o Bien des fois assurément, le Seigneur aura placé sous nos yeux des exemples de vertu, en nous faisant connaître tel ou tel confrère dont la vie est vraiment édifiante.—Remercions-le de ce secours accordé à notre faiblesse.

Presque tous les jours, l'Eglise nous offre un modèle à imiter: car la célébration des fêtes des saints a pour but non seulement de louer Dieu, mais encore les proposer eux-mêmes à notre imitation.

III — Réparation

1^o Parlant du mauvais exemple, Notre Seigneur le condamne en termes très sévères: *Væ (homini) illi, per quem veniunt (scandala)! Utilius est illi si lapis molaris imponatur circa collum ejus et projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis!* (Luc, XVII, 1).

Le monde pourtant est plein de scandale. Que de pièges tendus contre l'innocence! Qu'ils sont nombreux les Jéroboam qui *peccavit et peccare fecit Israel* (III Reg. XIV, 16).

Si nous aimons Dieu, si nous aimons nos frères, cette ruine des âmes doit toucher profondément notre cœur.

2^c Mais le scandale, lorsqu'il vient du prêtre, acquiert une plus grave malice, car il attire plus efficacement au mal. Et par ailleurs le prêtre est constitué par Dieu pour promouvoir sa gloire et travailler au salut des âmes.

C'est pourquoi, le jugement de Dieu contre le prêtre malédifiant sera plus sévère: *Audite hoc, sacerdotes, quia vobis judicium est; quoniam laqueus facti estis speculationi et rete expansum super Thabor* (Os. v, 1).

3^o Examinons-nous donc pour voir si notre conscience ne nous reproche pas d'avoir donné parfois quelque mauvais exemple—ou au moins d'avoir laissé quelque impression moins bonne.

Saint Paul nous indique les points principaux de cet examen: *Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate* (I Tim. IV, 12). Et ailleurs: *in omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate* (Tit. II, 7).

Demandons pardon à Jésus, notre divin Modèle, notre bon Maître, des fautes dont nous nous reconnaissons coupables, et promettons-lui d'être plus vigilants, en particulier sur tel ou tel point précis: *solicite cura teipsum probabi'em exhibere Deo, operarium inconfusibilem* (II, Tim. II, 15).

Soyons bien résolus à devenir en vérité la bonne odeur de Jésus-Christ: *Christi bonus odor sumus* (II Cor. II, 15).

Pour cela nous nous abstiendrons de l'apparence même du péché: *ab omni specie mala abstinete vos* (I Thes. v, 22),

dussions-nous renoncer à des choses permises, nous imposer des sacrifices, car si: *omnia mihi licent, sed non omnia ædificant* (I Cor. x, 23). *Omnia ad ædificationem fiant* (I Cor. XIV, 22).

4° Pour accroître notre horreur contre ce péché de scandale, considérons que si toute faute contre la charité fraternelle est un crime contre Jésus-Christ, cela est encore plus vrai du scandale: *Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis* (I Cor. VIII, 11).

C'est pécher contre le Christ notre chef dont nous frappons les membres—notre pasteur dont nous dispersons le troupeau—notre rédempteur dont nous rendons inutiles les souffrances.

Homo malus pejor est quam ipse diabolus, dit S. Grégoire.

5° Aussi ne faut-il pas nous étonner de la punition menacée par Dieu contre les prêtres scandaleux: *Vos recessistis de via et scandalizastis plurimos in lege: propter quod et ego dedi vos contemptibiles* (Mal. II, 8).

Ne serait-ce point là une des raisons du peu de fruit du ministère de plusieurs prêtres?

6° Déplorons plus amèrement aux pieds de Jésus les scandales—toujours trop nombreux—donnés par de malheureux prêtres: *multi ambulant, quos sæpe dicebam vobis (nunc autem et flens dico) inimicos crucis Christi; quorum finis interitus: quorum Deus venter est: et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt* (Philip. III, 17).

Par nos prières, obtenons leur retour.

IV — Prière

1° Demandons à Notre Seigneur la grâce d'être toujours, spécialement pour les fidèles confiés à nos soins, l'étincelle de feu qui allume dans tous les cœurs l'incendie du divin amour: *os, lingua, mens, sensus, vigor confessionem personent, flammescat igne caritas, accendat ardor proximos* (Hym. lit.).

2° Prions également le Seigneur d'ôter de son Eglise, le mauvais ferment capable de corrompre toute la masse de

bonne farine: *Modicum fermentum totam massam corrumpit* (I Cor. v, 6).

Recommandons-lui en particulier telle âme qui par son influence néfaste en entraîne plusieurs autres à la perdition. Certes, nous en connaissons plus d'une!

3° Dans nos prières ayons une intention toute spéciale pour la sanctification du clergé: *Sit odor vitæ vestræ delectamentum Ecclesiæ Christi; ut prædicatione atque exemplo ædificetis domum, id est familiam Dei* (In ordin. presbyter).

Que ce soit là notre prière et notre programme quotidiens!

4° Que le divin Esprit, l'esprit de lumière, l'esprit de force, daigne assister dans ce travail les ministres du Seigneur.

Qu'il leur fasse connaître la voie à suivre; qu'il leur donne la force d'y marcher avec persévérance.

5° Recourons enfin à l'intercession des saints dont nous célébrons chaque jour les vertus, en particulier de la très Sainte Vierge, reine de tous les saints parce qu'elle a pratiqué plus parfaitement que chacun d'eux toutes les vertus.

Edifions chaque jour à la lumière de leurs exemples: semblables à des abeilles laborieuses, recueillons dans chacune de ces fleurs de sainteté un peu de suc de telle ou telle vertu que nous nous assimilerons pour le distribuer ensuite à nos fidèles.

Le recrutement des vocations sacerdotales

Recrutons les vocations! Tel est le titre d'une excellente brochure que Mgr Francesco Mennini, recteur du grand séminaire pontifical pour la province de Calabre, a fait paraître il y a quelques mois et dont nous voudrions signaler à nos lecteurs les idées principales.

L'auteur présente son travail comme le commentaire du can. 1353 du nouveau droit canonique: *Dent operam sacerdotes, præsertim parochi, ut pueros, qui indicia præbeant ecclesiasticæ vocationis, peculiaribus curis a sæculis contagiis arceant,*

ad pietatem informent, primis litterarum studiis imbuant, divinæque in eis vocationis germen foveant.

Après un tableau émouvant des ravages causés dans les rangs du sacerdoce par la guerre et l'épidémie—des difficultés considérables que fait prévoir l'avenir pour le recrutement du clergé—et des dangers qui proviennent du manque de prêtres pour les âmes et la société,—l'auteur aborde le sujet principal de son étude qu'il divise en trois parties: Un devoir sacré. Signes de vocation. Moyens de recrutement.

Un devoir sacré

Dent operam sacerdotes, præsertim parochi. Les prêtres en général, mais spécialement les curés doivent recruter les vocations. Ces derniers, davantage en contact avec les âmes, peuvent mieux connaître les terrains dans lesquels le divin Agriculteur a jeté sa semence.

Ce dernier leur est imposé par l'intérêt suprême de l'Eglise qui tire sa vie et sa force du sacerdoce—ainsi que par un sentiment de gratitude envers cette bonne Mère qui leur a tant donné. Comment peut-il avoir la conscience en paix, le prêtre qui ne cherche pas à développer au moins une vocation sacerdotale, à se constituer un héritier, un successeur dans son ministère spirituel?

Les saints prêtres comprennent parfaitement cette obligation et savent qu'il n'y a pas, devant Dieu, d'œuvre plus méritoire que de former un bon prêtre.

Ceux qui sont moins fervents s'excusent en disant qu'il ne faut pas forcer la volonté des jeunes gens, qu'on doit laisser agir la grâce, que si la vocation existe, elle se manifestera et se développera d'elle-même. Ils oublient que la semence confiée à la terre demande à être protégée contre les oiseaux, contre la sécheresse, contre les ardeurs du soleil, et que parfois pour permettre au germe de sortir, il faut prendre la bêche et retourner la terre durcie à la surface.

Dans la cérémonie de l'ordination, l'Evêque interroge les assistants pour savoir s'ils jugent que le candidat est digne d'être élevé aux ordres sacrés. Et la coopération des fidèles serait exclue du recrutement des candidats?

De pieuses mères ont, à force de prières, obtenu que la vocation sacerdotale germât dans le cœur de leurs enfants; et le prêtre resterait oisif ?

Oui, qu'il ait à cœur le zèle du salut des âmes; mais le recrutement des vocations sacerdotales ne fait-il pas partie de ce zèle ? le prêtre est l'interprète de Dieu qui appelle: comment un enfant pourrait-il discerner la voix de Dieu si on ne lui apprend pas à la connaître ?

Aujourd'hui que l'enfer redouble d'efforts pour perdre les âmes et étouffer la bonne semence, aujourd'hui que la guerre au prêtre se fait plus vive, que le bon pasteur redouble de vigilance pour distinguer, parmi ses ouailles, celles que le Seigneur appelle à lui, qu'il les aide à correspondre à la voix de Dieu. Travaillons donc, recrutons des vocations!

Mais une difficulté se présente ici, que le titre même du travail aura suggéré à plus d'un lecteur. Ce n'est donc plus Dieu qui donne la vocation; il n'est donc plus vrai que celui-là seul peut monter à l'autel *qui vocatur a Deo tanquam Aaron*; ce n'est donc plus une erreur et un péché de forcer la volonté des jeunes gens et les obliger à suivre une voie qu'ils ne connaissent pas ?

Ces difficultés proviennent, semble-t-il, d'un concept erroné sur la vocation. Il y en a qui croient que le jeune homme appelé au sacerdoce doit être laissé entièrement libre dans son choix, en ce sens qu'aucune ouverture ne doit lui être faite, aucun conseil ne doit lui être donné, aucune précaution ne doit être prise à son égard. Si la vocation existe, dit-on, elle se manifestera, et si l'enfant est vraiment appelé, les dangers loin de le détourner de sa résolution, ne feront que l'y confirmer.

Les premiers mots du canon cité au commencement de ce travail réfutent de la manière la plus solennelle cette manière de voir et d'agir: *dent operam sacerdotes*.

Il n'y a pas de doute que c'est Dieu qui donne la vocation; c'est lui qui jette la semence. Mais il la jette où il veut. Parfois le terrain est excellent et la semence ne rencontre aucun obstacle dans son développement; d'autres fois elle tombe parmi les épines, ou sur la pierre: il est facile de comprendre

que si ces vocations sont laissées à elles-mêmes le germe divin ne peut que se perdre.

N'oublions pas qu'en règle générale, Dieu, dans le gouvernement du monde, suit les voies de sa Providence ordinaire, et ne recourt aux miracles que d'une manière exceptionnelle. Il a fait des prêtres ses ministres, les gardiens et les distributeurs de sa grâce: les prêtres doivent donc aider la grâce, ils doivent aider les âmes à y correspondre fidèlement et avec générosité.

L'enfant jouit du don de la liberté. Mais il peut abuser de sa liberté. La vocation est un appel: sous l'influence des passions et des attraits trompeurs du monde, il peut décliner l'invitation. Il a besoin d'une direction, de conseil, d'encouragement: *ante omnem actum præcedat te consilium* (Eccl., XXXVII, 20).

Si les maîtres de la vie spirituelle insistent sur la nécessité d'avoir un directeur, surtout dans certaines circonstances spéciales où peut se trouver l'âme, pourquoi devrions-nous laisser l'enfant en son propre pouvoir, lui refuser les conseils dont il a besoin, dans une affaire si importante? Qui peut lui dire qu'il a la vocation? Qui peut l'assurer que son désir du sacerdoce est surnaturel?

Si la grâce de la vocation se compose, du moins en grande partie, de grâces ordinaires, il est facile de comprendre que si l'on ne prend pas de précautions spéciales, elle se perdra.

Enfin, l'appel du Seigneur, généralement parlant, n'est pas tellement impérieux que par lui-même, il donne la force de repousser les séductions du monde.

La grâce de la vocation, comme toutes les grâces du Seigneur, demande à être connue et défendue: le prêtre est le ministre qui doit aider les âmes à connaître la volonté de Dieu et à la suivre.

Comme le jardinier a des soins tout spéciaux pour ses semences, ainsi le prêtre doit avoir des soins très particuliers, pour le terrain où il pense que se trouve cachée la semence précieuse de la vocation.

C'est Dieu qui donne la vocation; mais c'est le prêtre qui doit l'étudier et la perfectionner. Dieu appelle les âmes

sans faire tort à leur liberté; le prêtre doit également étudier et perfectionner les vocations, sans toutefois violenter les âmes, ni les pousser indument vers le Sanctuaire.

Signes de vocation

Y a-t-il des signes de vocation ?

Oui, et ceux qui sont chargés de diriger les vocations doivent les connaître. Ces signes d'ailleurs ne consistent point en des manifestations extraordinaires, mais dans un ensemble de circonstances qui permettent de conclure d'abord avec probabilité, puis avec une certitude morale, à l'existence de la vocation.

1° Souvent les enfants que Dieu destine au sanctuaire éprouvent au fond de l'âme, un attrait irrésistible pour les fonctions du ministère sacerdotal, même pour celles qui requièrent de l'abnégation et des sacrifices. L'assiduité à la Messe, à la prédication, le zèle pour la splendeur du culte, pour la conversion des pécheurs, la lutte contre les ennemis du bien, l'indignation contre les scandales, sont des éclairs de lumière qui ne peuvent échapper à un œil vigilant.

2° Un amour, non point passager, mais constant et durable pour le service de l'autel, peut mettre sur la trace d'une vocation. Il s'agit évidemment d'un véritable amour du culte divin pour lui-même, non d'un amour des cérémonies pour donner occasion à l'enfant de parader avec une belle soutane rouge, ou à cause des quelques sous qui lui permettront de satisfaire sa gourmandise. Il s'agit d'un attrait sérieux pour les cérémonies de l'Eglise: rentré dans sa famille, l'enfant s'occupera à recopier ces cérémonies.

Dans son volume *Les petits enfants de cinq ans et au dessous*, le R. P. Delaporte a une charmante page que nous nous permettons d'insérer ici: "Les petits enfants de cinq ans, qui jouent à bâtir des autels, à dire la messe ou à faire la procession, ne seront pas tous prêtres; pas plus que ceux qui jouent au soldat ne seront maréchaux de France ou connétables. Mais jouer au prêtre est un bon signe qui doit consoler une mère. Ce jeu-là prouve que cet enfant aime le Seigneur Dieu qui réjouit sa jeunesse. La naïve aube blanche en papier

est, à sa manière, la robe de fin lin; elle atteste la blancheur de l'âme et la garantit. Et qui sait? Peut-être le Seigneur a-t-il déjà marqué au front cet élu du Sacerdoce; il l'attire doucement à Lui, et l'enfant suit l'appel intime du Très-Haut en chantant. L'humble lévite qui dit la messe avec un calice d'étain sur un autel en carton la célébrera un jour avec un calice d'argent, *ad altare Dei.*"

3° Les conditions d'éducation religieuse de la famille peuvent fournir un autre signe. Il n'est pas rare de rencontrer quelqu'un de ces foyers où le sentiment religieux implanté par les ancêtres est si profond que les soins prodigués par les grands parents, par le père et surtout par la mère pour l'éducation religieuse des enfants dépassent ce qui se fait communément. Avec quelle sollicitude on veille sur eux afin que la corruption du vice n'entre pas dans leurs âmes, quels profonds sentiments de foi et d'amour on sait leur inspirer pour les choses de la religion! Ce sont là des jardins où le divin Agriculteur se plaît à descendre et il n'est pas rare qu'il y cueille une fleur pour la transplanter dans son sanctuaire. Ces familles, on les rencontre surtout dans le peuple, parfois aussi dans la bourgeoisie. Que le bon pasteur observe et étudie.

4° Le prêtre rencontrera parfois, dans les relations confidentielles du confessionnal, quelque pieuse mère de famille, quelque pauvre veuve, qui lui manifestera le désir de consacrer au Seigneur un de ses enfants, peut-être son fils unique. Ne peut-il pas y avoir là un indice qui sollicite le prêtre à étudier. Il n'est pas rare que le Seigneur exauce ces prières, car il a dit: *rogate ergo Dominum messis ut mittat operarios.*

Il est certainement des cas où ces mères ressemblent à celle de S. Jean et de S. Jacques. D'autres peuvent avoir en vue quelque intérêt matériel, tel que l'honneur d'avoir un fils prêtre. Que le pasteur étudie chaque cas en particulier et ordinairement il ne lui sera pas difficile de découvrir le fond de l'intention.

Au reste, n'oublions pas que l'origine de beaucoup de vocations se trouve dans la prière: témoin sainte Monique à l'égard de saint Augustin. Toujours en effet, à l'aube d'une vocation, Dieu lui prépare un tuteur, une âme sainte, bien souvent la

mère elle-même, qui entoure de soins inobservés le petit privilégié, prie et fait prier pour lui.

5° Que le bon prêtre arrête avec confiance son regard sur cet enfant pieux et assidu à la prière, qui, de sa propre initiative s'approche souvent des sacrements. Lorsqu'il le voit arriver à l'église avant ses compagnons, sortir après eux pour se donner le temps de faire une visite au Saint Sacrement ou à la Sainte Vierge, s'il remarque que durant les offices il se tient dévotement et sans la dissipation trop commune à son âge, il lui est permis de soupçonner un commencement de vocation, car un enfant sérieux, recueilli, qui prie avec dévotion est un excellent terrain pour la semence bénie de la vocation.

6° D'autant plus qu'un enfant qui prie est généralement un enfant chaste, car une des premières choses que l'impureté éloigne du cœur, est l'amour de la prière. Le divin Maître se plaît parmi les lis. Si le prêtre voit ce signe, uni d'ailleurs à d'autres indices, il lui est bien permis de penser que ce sont là les premières pierres d'un grand édifice.

7° Combien de fois, après la première Communion, on constate dans l'âme d'un enfant des changements inexplicables. Plus d'assiduité à l'église, une plus grande dévotion dans la prière, une vie plus sérieuse, la fuite des mauvais compagnons. . . Le prêtre vigilant soupçonne qu'un tel sentiment est dû à une grâce spéciale. Il sait que lorsque Jésus se donne à une âme, spécialement pour la première fois, il ne vient pas les mains vides, et il cherche si, parmi les grâces apportées par le Sauveur, il n'y aurait pas aussi celle de la vocation. C'est d'ailleurs dans la première Communion que Jésus aime à faire sentir son appel.

8° Certains enfants manifestent, dès le premier âge, de délicats sentiments de zèle. Zèle pour la gloire de Dieu, pour l'honneur de l'Eglise, pour toutes les choses de la religion. Ils frémissent d'horreur lorsqu'ils entendent blasphémer; quand ils ont été témoins de quelque mauvaise action, on les voit s'attrister. Ils sont heureux lorsqu'ils peuvent faire part à leur curé des sentiments éprouvés en ces circonstances. A l'occasion, ils savent réprimander avec une prudence et

une sagesse au dessus de leur âge. Ils sont de petits apôtres dans la famille et auprès de leurs compagnons. Ne seraient-ce point là les premières lueurs d'un soleil qui dans la suite doit devenir radieux ?

9° Quelquefois, au sein d'une famille négligente pour ses devoirs religieux, il se rencontre, on ne sait comment, un enfant qui, bien différent des membres de sa maison, fréquente l'église, recherche la compagnie du curé, aime à servir à l'autel, assiste volontiers aux cérémonies et manifeste un sincère regret de voir les siens abandonner le Seigneur. Il cherche, il est vrai, à les excuser, mais au fond du cœur, il pense déjà comment il pourra travailler à leur conversion.

Que le prêtre étudie cette âme, qu'il lui parle de la mission rédemptrice du prêtre; qu'il lui fasse le tableau de l'incrédulité et de la malice humaine; qu'il lui demande même s'il serait heureux de devenir lui aussi, un apôtre du bien. Pendant qu'il parlera, peut-être verra-t-il sur son visage un épanouissement, qui lui indiquera le désir de cette âme.

10° Assez souvent, la vocation est, pour ainsi dire, dans le sang. Il y a des familles privilégiées dans lesquelles le Seigneur se plaît à choisir ses ministres. La vie sainte d'un oncle ou d'un frère, l'honneur dont ils sont entourés, le bien qu'ils font autour d'eux, suscitent dans cette jeune âme le désir de les imiter.

Mais si le zèle doit toujours être réglé par la prudence, c'est ici plus nécessaire que jamais. Les cas ne sont pas rares où la vocation ecclésiastique de l'enfant est plus forte dans son protecteur que dans l'enfant lui-même.

11° Voyez cet enfant assidu aux leçons du catéchisme. Les autres sont distraits, lui, il est attentif; chaque dimanche il récite imperturbablement la leçon; c'est toujours lui qui remporte le prix. Ne vous semble-t-il pas que son zèle a quelque chose de particulier? Que le prêtre qui a le devoir de recruter les vocations observe et étudie le cas.

12° On peut encore trouver d'autres indices de vocation dans l'estime et le respect que manifeste l'enfant pour le sacerdoce ou la vie religieuse: peut-être est-ce là un attrait, un désir qui ne savent comment se manifester.

Tel enfant est désolé des calomnies et des persécutions que des hommes pervers lancent contre l'Eglise, le prêtre, les vérités chrétiennes; il a ressenti dans son âme droite et sincère, une sainte indignation, il a conçu le projet d'embrasser la cause de la vertu afin d'éclairer les victimes de l'erreur.

Il est facile de comprendre que les différents indices de vocation ne peuvent donner lieu à une étude sérieuse, s'ils se trouvent isolés. Mais quand ils se rencontrent, plusieurs ensemble, dans un même sujet, ils peuvent fournir une certaine présomption.

Cette présomption devient plus forte encore si, à la présence des signes positifs, s'ajoute l'absence des signes négatifs; si l'enfant possède une intelligence moyenne, s'il appartient à une famille honorable; s'il n'a pas un caractère faux, léger, inconstant, menteur; s'il n'est pas trop fortement dominé par les passions naissantes: orgueil, égoïsme et surtout sensualité, s'il n'est pas affligé de quelque grave défaut corporel, s'il possède une constitution physique suffisamment saine.

Une autre remarque importante, c'est que les indices de vocation dont nous venons de parler ne sont pas des signes capables de manifester d'une manière absolue et infallible sa présence.

De même que, dans la nature, toutes les fleurs qu'on aperçoit sur les arbres ne produiront pas leur fruit, mais quelques-unes seulement; de même si le travail du prêtre n'aura pas toujours l'effet désiré de découvrir une vocation pour l'éclairer, l'aider, la guider, il pourra du moins se rendre le témoignage qu'il a fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait faire.

Au contraire, si l'on attend que les germes des vocations s'ouvrent d'eux-mêmes à la lumière, si l'on attend que l'enfant vienne de lui-même demander à être introduit dans le sanctuaire, combien seront perdues, combien d'autres qui commençaient à s'épanouir seront étouffées!

Qui devra rendre compte de cette moisson perdue? Le pasteur d'âmes.—Il y a tant de circonstances providentielles qui déterminent le principe d'une vocation. Malheur à qui ne saisit pas le moment opportun!—Les voies du Seigneur sont si nombreuses. Malheur à l'ouvrier évangélique qui dormirait!

(à suivre)

HENRI EVERS, S. S. S.

LA LAMPE DU SANCTUAIRE (1)

Devant le tabernacle dans lequel se conserve le très Saint Sacrement, une lampe au moins doit briller sans cesse jour et nuit, alimentée d'huile d'olives ou de cire d'abeilles; là où on ne peut avoir de l'huile d'olives, il est permis à la prudence de l'Ordinaire du lieu, de la changer pour d'autres huiles végétales autant que possible.

Tel est le canon 1271 du Nouveau Code canonique.

L'usage de maintenir une ou plusieurs lampes allumées dans toute église où se conserve la sainte Eucharistie est très ancien. Il remonte aux temps apostoliques.

On lit en effet dans les Actes des Apôtres que dans la salle où prêchait S. Paul, après avoir rompu le pain eucharistique, il y avait de nombreuses lampes. *Erant autem lampades copiosæ in cenaculo, ubi eramus congregati* (Actes XX, 8).

Ces lampes ont été de tout temps, par la direction de l'Eglise, alimentées par l'huile d'olives ou la cire d'abeilles. Les décrets s'appuient sur la tradition immémoriale et aussi sur la signification mystique attachée de tout temps à l'huile d'olives ou à la cire d'abeilles.

Les dispenses accordées, toujours exceptionnelles, étaient motivées soit par la pauvreté des églises, soit par le prix exorbitant de l'huile ou sa rareté excessive.

Ces raisons reconnues légitimes, étaient dues à des circonstances passagères, et cessaient avec elles. La dispense tombait par le fait.

Or, la dispense, alors même qu'elle était temporaire, n'était pas absolue. Il était remis au jugement de l'évêque, pour le temps que duraient les circonstances indiquées, de permettre, au lieu de l'huile d'olives, les autres substances non pas d'une façon facultative, mais bien dans l'ordre sui-

(1) Nous extrayons le présent article de la Lettre circulaire de S. G. Mgr Emard, du 29 août 1919, dans laquelle Sa Grandeur donne à ses prêtres un résumé des conférences de la retraite pastorale. Nos confrères le liront, comme nous, avec un vif intérêt.

vant: A défaut d'huile d'olives, une autre huile, végétale autant que possible; à défaut de cette huile végétale, la cire, pure ou mélangée; et à défaut d'une huile quelconque ou de la cire, en dernier lieu, la lumière électrique: *In casibus et modis superius expositis, rem omnem prudenti judicio Ordinarium*; Décret du 23 février 1916.

Il est donc bien établi, 1^o que l'Evêque seul peut dispenser de l'huile d'olives pour la lampe du S. Sacrement et, spécialement, permettre la lumière électrique; 2^o que l'Evêque ne peut le faire que dans des conditions déterminées par le décret lui-même. Or, il m'est évident que ces conditions, en ce qui concerne la lumière électrique, n'existent point pour mon diocèse. Je ne puis donc pas la permettre, et je déclare qu'elle n'est pas autorisée pour la lampe du sanctuaire.

La signification mystique de l'huile et de la cire est admirablement exprimée, particulièrement dans l'Exultet que le diacre chante le Samedi-Saint, pour la bénédiction du cierge pascal; dans les prières de la bénédiction des cierges le jour de la Purification, et dans celles de la consécration des Saintes Huiles le jeudi-saint.

La lampe elle-même, celle qui est nourrie d'huile, et d'huile d'olives, est maintes fois mentionnée, avec le même sens élevé et figuratif, dans l'Écriture Sainte, soit dans l'ancien soit dans le nouveau Testament.

Pour ce qui est de la lumière électrique et de son emploi dans l'église, il résulte de plusieurs décrets de la Sainte Congrégation des Rites,—contre lesquels nos idées personnelles ou nos préférences ne sauraient prévaloir—que cette lumière, nullement autorisée pour le culte et qu'il ne faut jamais substituer aux cierges ou à l'huile sur les autels, peut servir à l'éclairage ou même à l'illumination du temple, pourvu qu'on évite tout ce qui peut paraître théâtral.

D'après les règles liturgiques, les lampes du sanctuaire doivent être en nombre impair, et suspendues à la voûte et non point placées sur une crédence.

ŒUVRE DES PRÊTRES-ADORATEURS

DIRECTEURS DIOCÉSAINS

- QUÉBEC:** R. P. Gaudiose Labrecque, s. s. s., Noviciat des Pères du T. S. Sacrement, Chemin Ste Foy.
- Trois-Rivières:** M. l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.
- Rimouski:** M. l'abbé J.-Lionel Roy, directeur du grand Séminaire de Rimouski.
- Chicoutimi:** M. l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Évêché de Chicoutimi.
- Nicolet:** M. l'abbé F.-A. St-Germain, Évêché de Nicolet.
- MONTREAL:** R. P. Philippe Cayer, s. s. s., 368 Ave. Mont-Royal, Est.
- Saint-Hyacinthe:** M. l'abbé J.-B.-O. Archambault, Séminaire de St-Hyacinthe.
- Sherbrooke:** M. l'abbé J.-Chs McGee, Sutton, P. Q.
- Valleyfield:** M. l'abbé, J.-S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.
- Joliette:** Mgr Eustache Dugas, V. G., Église St-Pierre, Joliette.
- OTTAWA:** M. le chanoine L.-N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.
- Pembroke:** M. l'abbé Henri Martel. "Ile du Grand Calumet", comté de Pontiac.
- Mont-Laurier:** M. l'abbé J.-Eug. Limoges, Saint-Jovite, comté de Terrebonne, P. Q.
- TORONTO:** Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.
- London:** Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.
- Hamilton:** Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.
- KINGSTON:** Rev. Archibald Hanley, Archbishop's Palace, Kingston, Ont.
- Peterboro:** Rev. Patrick J. Kelley, St-Paul's Church, Norwood, Ont.
- HALIFAX:** Rev. Gerald Murphy, St. Patrick's Church, Halifax.
- Charlottetown:** Rev. M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.
- Saint-Jean:** M. l'abbé M.-E. Savage, Moncton, N. B.
- Antigonish:** Rev. Michael Gillis, Antogonish, N. S.
- SAINT-BONIFACE:** Mgr Frs-Az. Dugas, V. G., Archevêché de St Boniface.
- EDMONTON:** Rév. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de St-Albert.
- REGINA:** M. l'abbé Zéphirin Marois, Archevêché de Régina, Sask.
-

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ŒUVRE POUR LE CANADA

R. P. DIRECTEUR, - - 368 Ave Mont-Royal Est, Montréal

NOTICE

— SUR —

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le tabernacle et terminer par la bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associés défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

BUT: Promouvoir la communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 déc. 1905.

CONDITIONS: 1. Être inscrit dans la Ligue.—2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

AVANTAGES: Les membres de la Ligue peuvent :

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédictio Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine, une *indulgence plénière à ceux de leurs pénitents* qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des "Pères Croisiers," par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur évêque.)